

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance extraordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *jeudi* 20 décembre 2018 à 18 h à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur Éric Descheneaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

EST ABSENT : *Monsieur Steeve Desmarais*

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-12-452

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point Affaires diverses ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

03. Adoption – Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

04. Modification de résolution – Modification de la résolution no. 2018-10-360 ;
05. Société protectrice des animaux de Drummond – Renouvellement du service de contrôle animalier ;

VOIRIE MUNICIPALE

Aucun élément à ce point

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun élément à ce point

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun élément à ce point

LOISIRS ET CULTURE

06. Tournoi de snout – Demande d'autorisation ;

-
07. Période de questions ;
08. Levée de l'assemblée.

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

03. ADOPTION – Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes

CONSIDÉRANT QUE la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a procédé à la modification de la Loi sur les normes du travail ;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications obligeront les employeurs à adopter, et à rendre disponible à leur personnel, une politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes, et ce, dès le 1^{er} janvier 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-12-453

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter la politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes ;

QUE chaque employé recevra une copie de cette politique afin d'en prendre connaissance.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

04. MODIFICATION DE RÉSOLUTION – Modification de la résolution no. 2018-10-360

CONSIDÉRANT QUE la résolution no. 2018-10-360, adoptée lors de la séance extraordinaire du 30 octobre 2018, concernant la demande d'aide financière au volet 2 du programme d'aide financière offerte par l'Agence municipale 911 du Québec, doit être modifiée ;

CONSIDÉRANT QUE dans ladite résolution, il est question d'un regroupement avec la Municipalité de Saint-François-du-Lac afin de recevoir une aide supplémentaire de 2 000 \$ pour l'achat d'équipement commun ;

CONSIDÉRANT QUE dans son formulaire de demande, la Municipalité de Saint-François-du-Lac a omis d'inscrire ce regroupement, la Municipalité de Pierreville doit donc modifier sa demande afin d'y

inscrire une autre municipalité avec laquelle celle-ci achètera des équipements en commun ;

2018-12-454

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de modifier la résolution no. 2018-10-360 afin de retirer le nom de la Municipalité de Saint-François-du-Lac et d'y ajouter les municipalités de Saint-Gérard-de-Majella et Yamaska ;

QUE la Municipalité de Pierreville procédera à l'envoi d'un nouveau formulaire avec cette modification afin d'obtenir le 2 000 \$ supplémentaire pour l'achat de matériel de sécurité en commun avec lesdites municipalités.

05. SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND – Renouvellement du service de contrôle animalier

CONSIDÉRANT QUE le contrat du service de contrôle animalier de la SPAD vient à échéance le 31 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la SPAD offre un service complet pour la gestion des animaux sur le territoire ;

CONSIDÉRANT QUE ce renouvellement serait pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 ;

2018-12-455

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'entente de service de contrôle animalier avec la Société protectrice des animaux de Drummond pour une période de trois (3) ans ;

QUE le coût de ce service sera le même que précédemment, soit de 2,35 \$ par habitant, soit approximativement ± 4 989,05 \$ par année, selon la population de la Municipalité ;

D'AUTORISER, la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente de service avec la SPAD.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « SPAD » 02 290 00 451

VOIRIE MUNICIPALE

Aucun élément à ce point

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun élément à ce point

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun élément à ce point

LOISIRS ET CULTURE

06. TOURNOI DE SNOUT – Demande d'autorisation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de monsieur Gaétan Desmarais et madame Stéphanie Gamelin, organisateurs du tournoi de snout, qui se tiendra du 1^{er} au 3 février 2019, afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser le chalet des loisirs, ainsi que la patinoire du secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE sur place, il y aura un bar et un casse-croûte ;

CONSIDÉRANT QUE les profits seront remis au comité des loisirs de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

2018-12-456

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'utilisation des installations de la Municipalité de Pierreville, soit le chalet du terrain des Loisirs et la patinoire du secteur Notre-Dame afin d'y établir un casse-croûte et un bar pour la tenue du septième tournoi de snout du secteur Notre-Dame ;

D'AUTORISER les organisateurs de l'évènement à effectuer la vente de boissons alcoolisées sur le terrain, appartenant à la Municipalité, mentionné ci-haut ;

QUE le prêt est conditionnel à ce que les organisateurs de l'évènement aient tous les permis requis en leur possession lors de l'évènement ;

QUE nos employés de patinoire seront disponibles pour cette activité.

07. PÉRIODE DE QUESTIONS

La seconde période de questions débute à 18 h 29 et se termine à 18 h 29

Aucune question n'ayant été posée, nous poursuivons l'assemblée.

08. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-12-457

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 18 h 29.

Éric Descheneaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière